



## Mandataire judiciaire fantôme

Par **fiel**, le **22/09/2014** à **22:57**

Bonjour,

Je viens d'acquérir un lot dans une copropriété que je savais sous mandat judiciaire , mais en pensant qu' en théorie , le mandataire judiciaire faisait office de syndic, je pensais pouvoir honorer mes charges de copropriétés auprès de ce dernier.

Seulement à ce jour, malgré mes nombreuses relances, je ne parviens pas à obtenir d'informations sur la manière de m'acquitter de mes charges, j'ai même demandé à quitter la copropriété, voire installer un compteur d'eau par la mairie, mais ce mandataire reste sourd à mes appels, existe-t'il un moyen de faire toutes les choses que je viens de vous citer? d'obliger le mandataire à le faire? puis-je sortir d'une telle copropriété?